

**LES COMPAGNIES  
LOBLAW LIMITÉE**

**NOTICE ANNUELLE**

**2003**

# LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

## NOTICE ANNUELLE 2003

### TABLE DES MATIÈRES

<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>1</b>
Constitution.....	1
Relations intersociétés .....	1
<b>ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>2</b>
Rétrospective des trois derniers exercices .....	2
Produits et tendances.....	2
<b>DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>3</b>
Activités.....	3
Divisions géographiques et bannières.....	3
<i>Situation concurrentielle</i> .....	5
<i>Clients</i> .....	5
<i>Produits et services</i> .....	5
<i>Propriété intellectuelle</i> .....	6
<i>Chaîne d'approvisionnement</i> .....	6
<i>Saisonnalité</i> .....	7
<i>Employés</i> .....	7
<i>Questions environnementales</i> .....	7
<i>Sécurité alimentaire</i> .....	8
<i>Confidentialité et responsabilité</i> .....	8
Risques et gestion des risques.....	8
<b>COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES</b> .....	<b>8</b>
Capital-actions ordinaires .....	8
Volume et valeur marchande des actions ordinaires.....	9
Effets commerciaux et dette à long terme.....	9
Cotes de solvabilité (normes canadiennes).....	10
<b>DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES</b> .....	<b>11</b>
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION</b> .....	<b>12</b>
<b>AGENT DES TRANSFERT ET DES REGISTRES</b> .....	<b>15</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION</b> .....	<b>15</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b>	

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 9 mars 2004. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## **STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ**

### **Constitution**

Les Compagnies Loblaw limitée a été constituée en société le 18 janvier 1956, bien que certaines parties de cette entreprise aient été fondées avant 1900. Elle a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions au moyen d'un certificat de prorogation daté du 7 mai 1980. Le principal bureau administratif et enregistré de les Compagnies Loblaw limitée est situé au 22 St. Clair Avenue East, Toronto, Canada M4T 2S7.

### **Relations intersociétés**

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille qui exerce ses activités par le biais de ses filiales. On trouvera ci-dessous une liste des filiales qui exercent ses principales activités de la société. Dans chaque cas, la société possède directement ou indirectement 100 % des titres avec et sans droit de vote. Dans cette notice annuelle, Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont collectivement appelées « la société ».

<b>Filiale</b>	<b>Territoire de constitution</b>
Loblaws Inc.	Ontario
Loblaw Financial Holdings Inc.	Ontario
Loblaw Properties Limited	Ontario
Loblaw Brands Limited	Canada
Loblaws Supermarkets Limited	Ontario
Atlantic Wholesalers Ltd.	Nouveau-Brunswick
Fortinos Supermarket Ltd.	Ontario
National Grocers Co. Ltd.	Ontario
Zehrmart Inc.	Ontario
Glenhuron Bank Limited	Barbade
La Banque le Choix du Président	Canada
Provigo Inc.	Québec
Provigo Distribution Inc.	Québec
Propriétés Provigo limitée	Canada
Westfair Foods Ltd.	Canada
Westfair Supermarkets Holding Inc.	Canada
Loblaw Properties West Inc.	Canada

## ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

### Rétrospective des trois derniers exercices

Au cours de la période des trois exercices terminée le 3 janvier 2004, la société a continué à accroître son actif et à réinvestir dans ses actifs existants afin de positionner la société en vue d'une croissance durable. Pendant cette période, les dépenses en immobilisations cumulatives, financées par les flux de trésorerie liés à l'exploitation et au financement, ont totalisé 3,5 milliards de dollars.

Au cours de la période des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires total s'est accru à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 7,8 % et la superficie en pieds carrés des magasins détenus par la société et des magasins franchisés (don't les définitions sont données ci-après) s'est accrue à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 6,5 % et 2,9 % respectivement. Le nombre de magasins détenus par la société par rapport à la même période de trois exercices a augmenté, passant de 606 à 646, ce qui indique une tendance à l'agrandissement de la superficie des magasins et à l'augmentation de l'assortiment des produits et services offerts. Le nombre de magasins franchisés a baissé, passant de 405 à 397 pendant cette même période de trois ans.

Le bénéfice net de base par action ordinaire s'est accru régulièrement à chaque exercice au cours de la période des trois derniers exercices. Au cours des trois exercices allant du 31 décembre 2000 au 3 janvier 2004, le taux de croissance annuel moyen cumulatif du bénéfice net de base par action ordinaire a atteint environ 22 % (18 % après ajustement pour tenir compte de l'abandon des charges au titre des écarts d'acquisition en 2002).

### Produits et tendances

La société poursuit une stratégie visant à accroître la rentabilité sur une base de marché par marché, en adoptant une approche multi-formats. Cette approche multi-formats permet à la société de servir une plus grande variété de consommateurs, d'être concurrentielle dans ses prix et de positionner les bons produits dans les bons marchés. Les produits alimentaires traditionnels demeurent la raison d'être des activités de la société et représentent la principale façon d'attirer les consommateurs dans nos magasins. Les produits alimentaires sont soutenus par un programme de marques contrôlées qui aide à maintenir des prix concurrentiels et à fidéliser les consommateurs. Les produits alimentaires de la société sont jumelés à une sélection de produits non alimentaires qui permettent aux consommateurs de tout trouver sous un même toit. Ces produits de marchandise générale incluent des pharmacies, des photolabs, des vêtements, des soins de beauté et de santé, des articles ménagers, des accessoires pour la maison, des marchés floraux, des centres de jardin, des postes d'essence et des appareils électroniques. Dans le but de mieux répondre aux besoins courants de ses consommateurs, la société construit des magasins de plus grande surface et modifie les magasins existants, quand c'est approprié, pour les adapter au marché local, ce qui lui permet d'offrir une plus grande variété de produits et services.

En 2003, la société a introduit sur le marché ontarien le format *The Real Canadian Superstore* (« RCSS »). L'introduction de ce programme de magasin à grande surface se poursuivra en 2004 et durant les années subséquentes afin que la société puisse continuer d'offrir à ses consommateurs une expérience unique de magasinage, qui inclut une sélection élargie de produits et de services à des prix concurrentiels. Dans le cadre d'une stratégie à long terme sur la main-d'oeuvre dans le but d'instaurer une structure concurrentielle pour le concept ontarien du RCSS, 541 employés de l'Ontario ont accepté une offre de retraite anticipée volontaire, qui a donné lieu à une charge de 25 millions de dollars au bénéfice d'exploitation de 2003. Postérieurement à la fin de l'exercice 2003, 94 autres employés ont accepté l'offre de retraite anticipée volontaire, qui résultera en une charge additionnelle de 2 millions de dollars au bénéfice d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2004.

La force du programme des marques contrôlées de la société lui a également permis d'étendre sa marque *le Choix du Président* à des services financiers. Au cours des trois derniers exercices, le nombre de clients qui utilisent les *Services financiers le Choix du Président* s'est accru et la gamme de produits et de services présentement à la disposition de la clientèle inclut des comptes chèques et d'épargne, des hypothèques, des REER, des prêts et des marges de crédit. Ces services sont fournis par Amicus Bank, membre du groupe de sociétés de la CIBC. La Banque le Choix du Président, filiale de la société, a lancé la carte MasterCard® des *Services financiers le Choix du Président* en 2001 dans tout le Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. En 2003, la Banque le Choix du Président a titrisé une partie additionnelle de ses sommes à recevoir sur cartes de crédit, générant un produit de 202 millions de dollars.

Dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président* et de la carte MasterCard *le Choix du Président*, la société exploite un programme de fidélisation sous le nom de points *PC*. Les clients utilisant ces produits et services peuvent gagner des points *PC* échangeables contre des produits d'épicerie dans les magasins détenus par la société et les magasins franchisés et, dernièrement, contre une grande variété de récompenses, incluant des voyages, des certificats-cadeaux et des accessoires de maison à choisir dans le nouveau guide du Collectionneur de points *PC*.

En octobre 2003, la société a introduit dans des marchés bien spécifiques en Ontario, une assurance habitation et automobile offerte par l'intermédiaire de sa filiale *PC Financial Insurance Agency Inc.* Ces services sont fournis et couverts par Aviva Canada Inc., société mère de l'un des plus grands et des plus réputés groupes de fournisseurs d'assurances sur les biens et les risques divers au Canada. L'implantation du service *PC Financial Insurance* à l'échelle de l'Ontario et du Canada est prévue tout au long de 2004 et 2005.

Tout en appuyant ses activités de vente au détail, la société se concentre aussi sur l'optimisation de son réseau d'entrepôts et de distribution, sur l'introduction d'une plate-forme nationale pour ses fonctions d'approvisionnement et d'informations technologiques et sur la consolidation des fonctions de la société et de ses appuis. L'adoption de meilleures pratiques dans ces fonctions à l'échelle de la société réalisera des économies de coûts qui lui permettront d'améliorer davantage sa proposition de valeur à sa clientèle dans tous ses formats et de renforcer sa position concurrentielle dans l'avenir.

## **DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS**

### **Activités**

La société, par le biais de ses filiales, exerce ses activités dans le secteur de la distribution alimentaire à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de magasins détenus par la société, de magasins franchisés indépendants (magasins franchisés), de magasins associés et en offrant des services à des marchands indépendants. Outre les produits alimentaires, les magasins détenus par la société et les magasins franchisés offrent une sélection de produits non alimentaires et de services spécialisés pour combler tous les besoins courants. La société a mis au point une gamme très réussie de produits et de services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par la société, les magasins franchisés et les magasins associés et mis à la disposition, de façon limitée, aux clients de comptes indépendants. Quelques-unes des gammes de produits de marques contrôlées de la société sont commercialisées dans certaines chaînes de supermarchés d'autres pays.

### **Divisions géographiques et bannières**

Pour l'exercice qui vient de se terminer, les activités d'exploitation de la société à l'échelle du Canada sont réparties comme suit:

	<b>Magasins détenus par la société</b>	<b>Magasins franchisés</b>	<b>Magasins associés</b>	<b>Comptes indépendants</b>	<b>Entrepôts</b>
Colombie-Britannique	39	44	21	7	1
Yukon	1	1	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	3	0	1	1	0
Alberta	58	5	15	1 521	4
Saskatchewan	34	14	43	1 656	2
Manitoba	20	4	51	59	1
Ontario	165	242	18	76	9
Québec	245	29	432	1 650	10
Nouveau-Brunswick	22	24	5	348	2
Nouvelle-Écosse	37	24	2	595	2
Île-du-Prince-Édouard	5	3	1	186	0
Terre-Neuve et Labrador	17	7	9	577	2
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>397</b>	<b>598</b>	<b>6 676</b>	<b>33</b>

À la fin de l'exercice 2003, la taille moyenne des magasins détenus par la société et des magasins franchisés était de 50 500 pieds carrés et de 24 400 pieds carrés respectivement. La taille moyenne des magasins détenus par la société et celle des magasins franchisés a augmenté de 13,2 % et de 10,9 % respectivement au cours des trois derniers exercices.

Lorsqu'elle le juge pratique, la société a pour stratégie d'acheter des emplacements pour de futurs magasins. À la fin de l'exercice 2003, la société possédait 67 % des biens immobiliers dans lesquels les magasins détenus par la société sont situés, ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou destinés à l'aménagement. Les biens immobiliers qui lui appartiennent sont essentiellement libres de toutes charges avec des prêts hypothécaires de 36 millions de dollars sur un actif immobilisé total incluant les propriétés immobilières, d'une valeur comptable nette d'environ 6,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2003. La superficie totale des magasins détenus par la société représente approximativement 32,6 millions de pieds carrés.

Pour l'exercice qui vient de se terminer, la société a exercé ses activités directement par le biais de magasins détenus par la société et indirectement par le biais de magasins franchisés et de magasins associés sous les bannières suivantes:

<b>Magasins détenus par la société</b>	<b>Nombre de magasins</b>	<b>Magasins franchisés et associés</b>	<b>Nombre de magasins</b>
Atlantic Superstore	50	Atlantic SaveEasy	52
Magasins « payer et emporter » (Ontario, Atlantique, Québec sous le nom de Presto)	65	Extra Foods	21
Dominion (Terre-Neuve et Labrador)	15	Fortinos	20
Extra Foods	70	Lucky Dollar Foods	93
Loblaws	97	No frills	115
Loblaws, The Real Canadian Superstore	3	Provigo	33
Maxi (y compris Maxi & Cie)	92	Shop Easy Foods	59
Provigo	94	Super Valu	29
The Real Canadian Superstore	60	Valu-mart	70
The Real Canadian Wholesale Club	33	Your Independent Grocer	52
Zehrs Markets	57	<b>Autres magasins franchisés et associés</b>	<b>451</b>
Zehrs, The Real Canadian Superstore	2	<b>Total</b>	<b>995</b>
Autres magasins détenus par la société	8		
<b>Total</b>	<b>646</b>		

## Situation concurrentielle

L'industrie de la distribution alimentaire au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Au cours des dernières années, les consommateurs ont exigé une meilleure qualité, une valeur accrue et une plus grande commodité.

Les récents changements dans l'industrie se traduisent par l'arrivée sur le marché de concurrents non traditionnels, comme les entreprises de marchandisage de masse et les clubs-entrepôts, les pharmacies et magasins spécialisés, qui continuent d'accroître leurs assortiments de produits typiquement associés aux supermarchés traditionnels.

La société estime être en position solide face à la concurrence au Canada. Elle est le plus grand distributeur de produits alimentaires du pays pour ce qui est du chiffre d'affaires. Elle accorde la priorité à l'établissement de nouveaux magasins, à l'élargissement des rayons et services et à la rénovation des magasins existants tout en contrôlant les coûts d'exploitation par le biais de la rationalisation et de la centralisation de certaines fonctions. Toutes ces mesures permettent à la société d'afficher de bons rendements sur un marché de plus en plus concurrentiel qui évolue constamment avec l'arrivée des magasins-entrepôts, l'augmentation des magasins d'alimentation à rabais et la commercialisation d'un plus grand nombre d'aliments par les magasins à très grande surface et autres détaillants spécialisés. Le programme de marques contrôlées de la société lui confère un autre avantage concurrentiel appréciable, qui favorise la fidélité de la clientèle et assure une certaine souplesse dans l'établissement des prix par rapport aux marques nationales.

## Clients

Les activités de la société ne dépendent ni d'un seul client ni d'un petit nombre de clients.

## Produits et services

La société a développé une gamme très réussie de produits et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par la société, les magasins franchisés et associés et offerts, en quantités limitées, à certains clients indépendants. L'équipe responsable de la mise au point des produits au sein de la société travaille étroitement avec les fournisseurs pour la conception de produits de marques contrôlées. La gamme de produits *le Choix du Président* est commercialisée dans certaines chaînes de supermarchés des pays suivants : la Barbade, les Bermudes, les îles Caïmans, la Chine (Hong Kong), la Colombie, le Chili, Israël, la Jamaïque, la Trinité et les États-Unis.

La société commercialise actuellement plus de 5 000 produits de marques contrôlées sous les marques *le Choix du Président*, *PC*, *sans nom*, *Formats Club*, *PRODUIT VERT*, *BON AU POSSIBLE*, *EXACT*, *le Choix du Président Biologique* et *La vie chez soi*.

Plus récemment, la marque *PC* a été appliquée à une sélection de produits d'usage courant dans le cadre de l'accroissement des rayons de marchandise générale. En 2003, plus de 500 produits de marchandise générale *PC* provenant de tous les coins du monde et destinés à toutes les pièces de la maison – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure - ont été introduits sur le marché.

Le programme de produits de marques contrôlées de la société comprend également les *Services financiers le Choix du Président* dont le fournisseur est Amicus Bank, membre du groupe des sociétés de la CIBC. Les produits et services proposés dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président* sont offerts à des tarifs intéressants et leur utilisation permet aux clients de gagner des points *PC* échangeables contre des produits d'épicerie et d'autres récompenses. En mars 2001, la Banque le Choix

du Président a lancé avec succès la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président* à l'échelle du Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Des fournisseurs indépendants se chargent des services de traitement des transactions par cartes de crédit, des centres d'appels et de la surveillance de crédit et des fraudes pour la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président*.

En octobre 2003, la société a introduit dans des marchés ontariens bien spécifiques des services d'assurance habitation et automobile par l'intermédiaire de sa filiale PC Financial Insurance Agency Inc., avec une augmentation des points de service tout au long de 2004 et 2005. Avec les services *PC Financial Insurance*, les clients bénéficient de tarifs peu élevés et de quelques caractéristiques uniques telles que la suppression de la franchise et un service de réclamation 24/7.

La société a établi une relation d'affaires avec Aviva Canada Inc. dans le but d'offrir et de garantir de l'assurance habitation et automobile par le biais de *PC Financial Insurance*. Aviva Canada Inc. est la société mère de l'un des plus grands et des plus réputés groupes de fournisseurs d'assurances sur les biens et les risques divers au Canada. Aviva plc, société mère de Aviva Canada Inc., est le septième groupe d'assurances en importance au monde et ses activités principales regroupent l'épargne à long terme, la gestion de fonds et l'assurance générale.

### Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses propriétés intellectuelles ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux des magasins ou des bannières de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des bannières sont associés à des concepts de détail précis et revêtent de l'importance tant pour les magasins détenus par la société que pour les magasins franchisés. Les magasins franchisés utilisent les noms des bannières associés à leur programme de franchisés conformément aux accords d'octroi de licence. Les noms commerciaux de la société utilisés dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentés à la rubrique « Produits et services ». D'autres propriétés intellectuelles de la société comprennent les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle liés aux affaires de la société constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur. Les marques de commerce de la société figurant dans la présente notice annuelle sont présentées en italique.

### Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement et groupe de distribution est responsable du flux de la marchandise et de l'information entre ses vendeurs et fournisseurs et les centres de distribution et les entrepôts de la société et, finalement, de ses magasins. Dans certains cas, des marchandises sont déplacées directement vers les magasins de la société à partir des vendeurs alors qu'ils livrent directement aux magasins au lieu des entrepôts, assurant ainsi un usage optimal de la chaîne d'approvisionnement et du réseau de distribution. Le système de distribution de la société lui permet de répondre rapidement aux conditions changeantes du marché de façon à offrir un niveau supérieur de service et d'avoir des niveaux optimaux de stocks au plus bas prix possible. Afin d'atteindre ces objectifs, la société évalue continuellement ses méthodes de distribution incluant ses relations avec les vendeurs et fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Tout au long du processus d'évaluation, la société coordonne le flux interne et externe pour assurer des quantités optimales et des livraisons sur une base opportune. Lorsque la société le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures des chaînes d'approvisionnement pour assurer un système continu de fiabilité et de coûts efficaces.

La chaîne d'approvisionnement et de réseau de distribution regroupe les entrepôts et les centres de distribution qui lui appartiennent ainsi que les entrepôts et les centres de distribution qui sont loués. La société a aussi recours aux services d'entreposage par un tiers. La société utilise différents modes de transport incluant son propre parc de camions et le recours à un tiers pour du transport régulier, par train ou par bateau.

### Saisonnalité

Les activités de la société relatives aux produits alimentaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des produits. Comme la société accroît son assortiment de marchandise non alimentaire, elle pourrait augmenter le nombre de produits saisonniers qu'elle offre et, par conséquent, ses activités pourraient être davantage exposées à des fluctuations saisonnières.

### Employés

À la fin de l'exercice 2003, la société et ses franchisés employaient plus de 126 000 personnes à temps plein et à temps partiel. La société compte un total de 376 conventions collectives, touchant approximativement 98 000 employés. En 2003, 54 conventions collectives arrivaient à terme et 54 conventions collectives ont été négociées. Au cours de 2003, les négociations ont été ardues et ont mené à une interruption de travail de courte durée dans les magasins Dominion à Terre-Neuve et au Labrador, laquelle a par la suite été réglée par la signature d'une convention collective de 41 mois. En 2004, 76 conventions collectives touchant environ 9 000 employés arriveront à terme, dont la plus importante concerne à elle seule quelque 2 300 employés. La société poursuivra également les négociations relatives aux 48 conventions reportées de 2000 à 2003 et ne prévoit aucune interruption de travail à la suite de ces négociations. La société entretient de bonnes relations avec ses employés et les syndicats et, bien que cette éventualité ne puisse être écartée, elle ne prévoit aucun problème inhabituel lors de la renégociation de ces conventions collectives.

### Questions environnementales

La société a des programmes efficaces en matière d'environnement et a établi des politiques et des procédés destinés à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ce domaine. À cette fin, la société procède à des évaluations et à des vérifications des risques liés à l'environnement en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes efficaces de sensibilisation des employés dans tous ses secteurs d'exploitation.

La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin de faire face aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Des comités environnementaux à l'échelle de la société se réunissent régulièrement pour surveiller les activités commerciales et s'assurer qu'elles sont exercées de façon responsable. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont aucune incidence importante sur la performance financière de la société, et rien n'indique qu'il pourrait en être autrement. La société a un programme de santé et de sécurité visant à promouvoir la santé et le bien-être, la sécurité au travail et le respect des lignes directrices internes et publiées par les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil d'administration (le « Conseil ») reçoit des rapports qui passent en revue les questions en suspens, signalent les nouvelles préoccupations d'ordre législatives et décrivent les efforts de communication pertinents.

## Sécurité alimentaire

La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses liées à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits et, en ce qui concerne les produits de marques contrôlées de la société, à leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence très négative sur la performance financière de la société. Des procédés ont été mis en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédés sont conçus pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les employés et les consommateurs sont claires et que les produits potentiellement dangereux sont immédiatement retirés des stocks. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de la société. De plus, la société applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. La société utilise les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires. Elle intensifie sa campagne de sensibilisation auprès des consommateurs sur la manipulation et la consommation sécuritaires des aliments.

## Confidentialité et responsabilité

La société s'engage à gérer ses activités de façon convenable et responsable, et ce, à tous les niveaux. La société s'est doté d'un Code de déontologie qui renferme les attentes de la société quant à la bonne conduite et à la responsabilité de tous ses employés. La société a aussi mis à jour une politique de confidentialité qui stipule son engagement quant à la protection de la confidentialité des informations personnelles.

La société a mis sur pied une ligne anonyme sans frais qui peut être utilisée par les employés afin de signaler des irrégularités dans la vérification, des pratiques comptables suspectes et des conduites non professionnelles pouvant nuire à la société.

## **Risques et gestion des risques**

Une analyse détaillée des risques financiers et d'exploitation reliés à la société est incluse dans la section de *l'analyse par la direction* qui figure aux pages 36 à 41 du Rapport annuel 2003 de la société, laquelle est intégrée dans les présentes par renvoi.

## **COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES**

### **Capital-actions ordinaires**

Le capital-actions de Les compagnies Loblaw limitée est entièrement composé d'actions ordinaires comportant droit de vote, soit un vote par action ordinaire. Le 3 janvier 2004, on dénombrait 274 829 014 actions ordinaires en circulation et 4 575 détenteurs enregistrés d'actions ordinaires. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées.

Postérieurement à la fin de l'exercice, Les Compagnies Loblaw limitée a racheté pour annulation 132 400 de ses actions ordinaires pour la somme de 8 millions de dollars conformément à son Offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## Volume et valeur marchande des actions ordinaires

Les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier « L ». Les hausses et les baisses à la clôture mensuelle des marchés et le volume mensuel transigé pour les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée pour la période de 53 semaines terminée le 3 janvier 2004 sont comme suit :

<u>Mois</u>	<u>Hausse</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Baisse</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Volume moyen</u> <u>journalier par</u> <u>mois</u> (en actions)
Janvier	54,80	51,84	228 662
Février	57,20	52,80	329 233
Mars	56,00	52,70	237 010
Avril	56,45	52,75	157 819
Mai	60,00	56,15	184 363
Juin	63,23	59,05	200 878
Juillet	63,25	60,05	174 270
Août	65,00	61,75	166 547
Septembre	63,42	60,25	195 546
Octobre	64,25	59,55	139 358
Novembre	64,75	61,10	222 627
Décembre	68,00	60,90	233 362

## Effets commerciaux et dette à long terme

La société a les effets commerciaux et dette à long terme suivants en date du 3 janvier 2004:

<u>(en millions de dollars )</u>	<u>Au 3 janvier 2004</u>	<u>Au 28 décembre 2002</u>
Effets commerciaux	603 \$	533 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	106	106
Dette à long terme	<u>3 956</u>	<u>3 420</u>
	<u>4 665 \$</u>	<u>4 059 \$</u>

Les débetures et billets à moyen terme (« BMT ») de Les Compagnies Loblaw limitée ne sont pas négociés ni cotés sur le marché. Les BMT suivants ont été émis au cours de la dernière année écoulée.

<u>(en millions de dollars)</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Produit net</u>
5,40 %, échéance 2013	200 \$	198,6 \$
6,54 %, échéance 2033	200	198,9
6,05 %, échéance 2034	200	197,9
5,86 %, échéance 2043	<u>55</u>	<u>54,7</u>
	<u>655 \$</u>	<u>650,1 \$</u>

Postérieurement à la fin de l'exercice 2003, la société a émis pour 200 millions de dollars de BMT venant à échéance en 2035, résultant en un produit net de 198,5 millions de dollars.

## Cotes de solvabilité (normes canadiennes)

Les cotes de solvabilité de Les Compagnies Loblaw limitée relativement à ses valeurs mobilières pour l'exercice récemment terminé sont comme suit :

	<u>Dominion Bond Rating</u> <u>service</u>	<u>Standard &amp;</u> <u>Poor's</u>
Effets commerciaux	R-1 (bas)	A-1 (moyen)
Billets à moyen terme	A (haut)	A
Autres billets et débetures	A (haut)	A

Les agences de cotation ont établi les cotes de solvabilité à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à Les Compagnies Loblaw limitée. Ces cotes ont pour but de donner une indication du risque que Les Compagnies Loblaw limitée ne remplira pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que le marché ou le risque de fixation des prix puisque ces derniers doivent être évalués par les investisseurs comme facteurs de risque dans leur processus d'investissement. Ces cotes ne représentent pas des recommandations d'acquérir, de vendre ou de garder les titres et peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de cotation.

Une définition des catégories de chaque cote a été obtenue des agences respectives à partir de leur site Web et est présentée ci-dessous :

### Dominion Bond Rating Service

#### Effets commerciaux

Cote : R-1 (bas)

Qualité du crédit satisfaisant. La solidité de l'ensemble et la perspective des ratios concernant les principales liquidités, la dette et la rentabilité ne sont pas aussi favorables qu'avec une catégorie plus élevée, mais ces considérations sont tout de même convenables. Tout facteur négatif qui existe pourra être surmonté et l'entité est normalement de taille suffisante pour déployer une quelconque influence dans son industrie.

#### Dette à long terme (Billets à moyen terme, autres billets et débetures)

Cote : A (haut)

Qualité du crédit satisfaisant. La protection du capital et des intérêts est très substantielle, mais le degré de solidité est moins élevé que les entités cotées AA. Bien que représentant une cote convenable, les entités dans la catégorie « A » sont considérées comme étant plus fragiles lors de conditions économiques défavorables et ont de plus grandes tendances cycliques que les sociétés qui ont des cotes plus élevées.

## Standard & Poor's

Effets commerciaux

Cote : A-1 (moyen)

Une obligation à court terme cotée « A-1 » est cotée dans la catégorie la plus élevée par Standard & Poor's. La capacité de l'obligataire de rencontrer son engagement financier sur l'obligation est élevée.

Dettes à long terme (Billets à moyen terme, autres billets et débentures)

Cote : A

Une obligation cotée 'A' est en quelque sorte plus fragile aux effets défavorables occasionnés par des changements dans les circonstances et les conditions économiques que les obligations qui se retrouvent dans les catégories plus élevées. Toutefois, la capacité de l'obligataire de respecter son engagement financier sur l'obligation demeure très élevée.

## **DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES**

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la discrétion du Conseil. La politique en matière de dividendes de Les Compagnies Loblaw limitée consiste à maintenir des versements de dividendes stables, équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base normalisé par action ordinaire de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des exigences de flux de trésorerie futurs et des occasions de placement. Actuellement, il n'existe aucune restriction qui pourrait empêcher Les Compagnies Loblaw limitée de verser des dividendes. Les montants des dividendes au comptant déclarés par action pour chacun des trois derniers exercices terminés se chiffrent comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Dividende déclaré par action ordinaire	0,60 \$	0,48 \$	0,40 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice 2003, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 19 cents par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> avril 2004.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

### Administrateurs

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>En fonction depuis</u>
W. Galen Weston, O.C. <sup>1*</sup> Ontario, Canada	Président du Conseil, Les Compagnies Loblaw Limitée; Président du Conseil et Président, George Weston limitée	1972
John M. Cassaday <sup>2,5</sup> Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Corus Entertainment Inc.	1999
Camilla H. Dalglish <sup>5</sup> Ontario, Canada	Administratrice de société	1991
Robert J. Dart Ontario, Canada	Vice-président du Conseil, Wittington Investments, Limited	1994
Anthony S. Fell, O.C. <sup>2,3*</sup> Ontario, Canada	Président du Conseil, RBC Capital Markets	2001
Anne L. Fraser <sup>5</sup> Alberta, Canada	Administratrice de société	2000
Anthony R. Graham <sup>1,3,4</sup> Ontario, Canada	Président, Wittington Investments, Limited	1999
John A. Lederer <sup>1</sup> Ontario, Canada	Président, Les Compagnies Loblaw limitée	2002
Pierre Michaud C.M. <sup>5*</sup> Québec, Canada	Président du Conseil, Provigo inc.	1999
Thomas C. O'Neill <sup>2</sup> Ontario, Canada	Administrateur de la société et président du conseil à la retraite, PricewaterhouseCoopers Consulting	2003
G. Joseph Reddington <sup>3</sup> Pennsylvanie, États-Unis	Président du conseil et chef de la direction, Breuners Home Furnishings Corp.	1994
T. Iain Ronald <sup>2*,4*</sup> Ontario, Canada	Administrateur de société	1992
Joseph H. Wright <sup>2,3,4</sup> Ontario, Canada	Associé directeur, Barnagain Capital	1996

1. Comité de direction
  2. Comité de vérification
  3. Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération
  4. Comité de retraite et des avantages sociaux
  5. Comité de l'environnement et de santé et sécurité
- \* Président du comité

Tous les administrateurs restent en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus ou nommés.

### **Membres de la direction**

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>
W. Galen Weston, O.C. Ontario, Canada	Président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée; Président du Conseil et Président, George Weston limitée
John A. Lederer Ontario, Canada	Président
David K. Bragg Ontario, Canada	Vice-président exécutif
Carmen Fortino Ontario, Canada	Vice-président exécutif
David R. Jeffs Alberta, Canada	Vice-président exécutif
Violet A. Konkle Nouvelle-Écosse, Canada	Vice-présidente exécutive
Richard P. Mavrinc Ontario, Canada	Vice-président exécutif
Paul D. Ormsby Ontario, Canada	Vice-président exécutif
Pietro Satriano Ontario, Canada	Vice-président exécutif
Stephen A. Smith Ontario, Canada	Vice-président exécutif
Robert A. Balcom Ontario, Canada	Vice-président principal, chef du contentieux

Roy R. Conliffe Ontario, Canada	Vice-président principal, relations de travail
Stewart E. Green Ontario, Canada	Vice-président principal, secrétaire
Louise M. Lacchin Ontario, Canada	Vice-présidente principale, finances
Franca Smith Ontario, Canada	Vice-présidente principale, contrôle financier
John Tavolieri Ontario, Canada	Vice-président principal, approvisionnement et ressources
Manny DiFilippo Ontario, Canada	Vice-président, gestion des risques et initiatives stratégiques
J. Bradley Holland Ontario, Canada	Vice-président, fiscalité
Michael N. Kimber Ontario, Canada	Vice-président, conseiller juridique
Kirk W. Mondesire Ontario, Canada	Vice-président, Systèmes corporatifs
Lucy J. Paglione Ontario, Canada	Vice-présidente, retraite et avantages sociaux
Mark A. Rodrigues Ontario, Canada	Vice-président, services de vérification interne
George D. Seslija Ontario, Canada	Vice-président, promotion immobilière
Lisa R. Swartzman Ontario, Canada	Vice-présidente trésorière
Geoffrey H. Wilson Ontario, Canada	Vice-président, relations avec l'industrie et les investisseurs
Ann Marie Yamamoto Ontario, Canada	Vice-présidente, vérification des systèmes
Joyce C. Lee Ontario, Canada	Contrôleure, information financière

Laurel MacKay-Lee  
Ontario, Canada

Contrôleure,  
planification et analyse

Irene Pinheiro  
Ontario, Canada

Contrôleure

Marian M. Burrows  
Ontario, Canada

Secrétaire adjointe

Patrick R. MacDonell  
Ontario, Canada

Trésorier adjoint

Walter H. Kraus  
Ontario, Canada

Directeur,  
affaires environnementales

Toutes les personnes précitées occupent leurs fonctions actuelles ou d'autres postes auprès de la même société ou auprès de sociétés ou d'organismes associés depuis cinq ans, à l'exception des personnes suivantes : M. J. M. Cassaday, qui est président et chef de la direction, Corus Entertainment Inc.; M. A. S. Fell, qui était vice-président du Conseil d'administration pour la Banque Royale du Canada en 1999 et 2000 et est présentement président du Conseil, RBC Capital Markets; M. T.C. O'Neill, qui est administrateur de société; M. P. Satriano, qui était vice-président principal au Loyalty Group/Air Miles avant décembre 2002; M. J. Tavolieri, qui a occupé plusieurs postes (vice-président, service au détail de 2000 à 2003, administrateur principal en 2000 et administrateur de groupe-service au détail de 1998 à 2000) chez A.C. Nielsen du Canada avant octobre 2003 et M<sup>me</sup> L. MacKay-Lee, qui était comptable agréée auprès de KPMG s.r.l. avant août 2000.

Le 3 janvier 2004, W. Galen Weston et George Weston Limitée détenaient en propriété directe ou indirecte, par le biais de Weston Food Distribution Inc. et Weston Holdings Limited, 173 544 635 actions ordinaires ou 63,17 % des actions ordinaires en circulation. D'autres administrateurs et membres de la haute direction en tant que groupe détenaient en propriété réelle environ 550 510 ou 0,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société ou exerçaient un contrôle ou une direction sur ces actions.

## **AGENT DES TRANSFERT ET DES REGISTRES**

L'agent des transferts et des registres est Computershare Trust Company of Canada et il est situé à Toronto, Canada.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION**

La charte du Comité de vérification, comme approuvée par le Conseil le 30 avril 2003, est incluse à l'Annexe A. La charte du Comité de vérification comprend des politiques et procédures pour l'engagement de services non vérifiés. Les membres du Comité de vérification sont présentés au tableau des Administrateurs dans la section précédente intitulée « Membres de la direction et Administrateurs ». Tous les membres du Comité de vérification sont habilités du point de vue financier et indépendants.

Les honoraires pour les services externes de vérification par catégorie peuvent être consultés dans la circulaire d'information de la société dans son Rapport annuel aux actionnaires.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, les options d'achat de titres et la participation des initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, figurent dans la circulaire d'information de la société se rapportant à la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs ont été élus, et d'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers consolidés de la société relatifs au dernier exercice complet.
2. Des informations financières supplémentaires ont été transmises par l'intermédiaire de Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et peuvent être consultées en ligne à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et au bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

L'adresse Internet de la société est : [www.loblaw.com](http://www.loblaw.com).

Ce qui précède, ainsi que tous les renseignements intégrés par renvoi, ne contient aucune fausse déclaration ni omission concernant un fait important qui doit être mentionné dans les présentes conformément aux exigences relatives à la présente notice annuelle, ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration faite dans les présentes ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle est faite.

Fait: Le mars 29, 2004

---

JOHN A. LEDERER (SIGNÉ)  
Président

---

RICHARD P. MAVRINAC (SIGNÉ)  
Vice-président exécutif

Au nom du Conseil d'administration

---

W. GALEN WESTON (signé)  
Administrateur

---

T. IAIN RONALD (signé)  
Administrateur

---

**CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

de

**LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE**

---

## TABLE DES MATIÈRES

1.	RESPONSABILITÉS DU COMITÉ .....	1
2.	MEMBRES DU COMITÉ .....	1
3.	PRÉSIDENT DU COMITÉ .....	2
4.	DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE .....	2
5.	DESTITUTION ET POSTES VACANTS .....	2
6.	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES .....	2
(a)	Nomination et examen du vérificateur .....	2
(b)	Confirmation de l'indépendance du vérificateur .....	3
(c)	Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus .....	3
(d)	Approbation préalable des services non liés à la vérification .....	3
(e)	Communications avec le vérificateur .....	4
(f)	Révision du programme de vérification .....	4
(g)	Révision des honoraires de vérification .....	4
(h)	Révision des états financiers annuels vérifiés .....	4
(i)	Révision des états financiers intermédiaires .....	6
(j)	Révision de toute autre information financière .....	6
(k)	Révision des prospectus et des autres documents réglementaires .....	6
(l)	Examen de la fonction de vérification interne .....	7
(m)	Relations avec la direction .....	7
(n)	Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information .....	7
(o)	Respect des dispositions prévues par la législation .....	8
(p)	Gestion des risques .....	8
(q)	Questions fiscales .....	8
7.	PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES .....	8
8.	COMPTES RENDUS AU CONSEIL .....	8
9.	RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION .....	9
10.	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS .....	9
11.	RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS .....	9

# CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

## LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

### 1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au Comité de vérification d'aider le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») dans son rôle de surveillance relatif à :

- l'intégrité des états financiers de la société;
- le respect par la société des exigences juridiques et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- les compétences, l'indépendance et le rendement du vérificateur;
- les contrôles internes et contrôles en matière de communication de l'information;
- le rendement de la fonction de vérification interne de la société; et
- l'accomplissement des autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au Comité de vérification par le Conseil.

### 2. MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité de vérification se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le Conseil. Les membres du Comité de vérification sont choisis par le Conseil et recommandés par le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du Comité de vérification sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur non relié et indépendant;
- chaque membre a des compétences financières ou est disposé à acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité;
- au moins un membre détient une expertise comptable ou financière; et
- au moins la majorité des membres sont résidents du Canada.

Aux fins de la présente charte, l'expression « administrateur non relié » a le sens qui lui est attribué par le manuel de la Bourse de Toronto et le terme « indépendant » a le sens qui lui est attribué dans l'instrument multilatéral 52-110 intitulé *Comités de vérification*, tel que chacun peut être amendé de temps à autre. L'expression « compétences financières »

signifie la capacité de lire et de comprendre un bilan, un état des revenus, un état sur le flux de trésorerie ainsi que les notes afférentes ou toute autre définition acceptable à la Bourse de Toronto telle qu'elle peut l'indiquer de temps à autre. L'expression « expérience comptable ou expérience financière connexe » signifie la capacité d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers, y compris les notes afférentes conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ou toute autre définition que la Bourse de Toronto peut indiquer comme acceptable de temps à autre.

### **3. PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Chaque année, le Conseil nomme un président du Comité de vérification parmi les membres. Advenant le cas où le Conseil ne nomme pas de président du Comité de vérification, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

### **4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE**

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du Comité de vérification soit terminé ou que le membre soit destitué.

### **5. DESTITUTION ET POSTES VACANTS**

Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le Conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du Comité de vérification en y nommant des personnes choisies parmi les membres du Conseil. Si un poste est vacant au sein du Comité de vérification, ses membres en exercice peuvent exercer tous les pouvoirs du Comité de vérification à la condition d'atteindre le quorum requis.

### **6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES**

Il incombe au Comité de vérification de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le Conseil.

#### **(a) Nomination et examen du vérificateur**

Le vérificateur doit rendre des comptes, en définitive, au Comité de vérification à titre de représentants des actionnaires. En conséquence, le Comité de vérification doit évaluer la relation existant entre la société et le vérificateur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le Comité de vérification doit :

- choisir, évaluer et nommer le vérificateur qui sera proposé aux actionnaires pour une nomination ou afin de reconduire un mandat, le cas échéant;
- examiner la lettre-contrat du vérificateur;

- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport du vérificateur décrivant :
  - les procédures internes du vérificateur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
  - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à une ou plusieurs vérifications indépendantes effectuées par le vérificateur et les mesures prises pour corriger les problèmes soulevés au cours de ces examens.

**(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur**

Au moins une fois l'an, et avant que le vérificateur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit :

- s'assurer que le vérificateur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existant entre le vérificateur et la société;
- discuter avec le vérificateur de toute relation divulguée ou service qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité du vérificateur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part du vérificateur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

**(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus**

Le Comité de vérification doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement du vérificateur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

**(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification**

Le Comité de vérification doit approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou du Public Company Accounting Oversight Board ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification, le Comité de vérification doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance du vérificateur. Le Comité de vérification peut approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour des

services non liés à la vérification en adoptant des politiques et procédures devant être suivies avant que le vérificateur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à la vérification. De plus, le Comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours au vérificateur pour tout service non lié à la vérification dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

**(e) Communications avec le vérificateur**

Le Comité de vérification tient des réunions privées distinctes avec le vérificateur autant de fois que le Comité de vérification le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe le vérificateur comme ce qui suit :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre du vérificateur à la direction;
- si le vérificateur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure, le vérificateur est satisfait de la nature et de l'étendue de son examen.

**(f) Révision du programme de vérification**

Le Comité de vérification doit réviser d'avance le sommaire du programme de vérification établi par le vérificateur pour chaque vérification.

**(g) Révision des honoraires de vérification**

Le Comité de vérification est directement responsable de l'approbation des honoraires du vérificateur. En approuvant les honoraires du vérificateur, le Comité de vérification tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les vérificateurs, de la qualité des contrôles internes, de la taille, de la complexité et de la situation financière de la société et de l'ampleur de la vérification interne et des autres services de soutien fournis par la société au vérificateur.

**(h) Révision des états financiers annuels vérifiés**

Le Comité de vérification revoit les états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant avant de les recommander au Conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR. Le Comité de vérification examine également l'analyse de la direction se rapportant aux états financiers annuels vérifiés et états financiers intermédiaires.

Au cours de son examen, le Comité de vérification devrait :

- discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers annuels vérifiés et de l'analyse de la direction;
- examiner la qualité et non seulement l'acceptabilité des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec le vérificateur de son rapport faisant référence à :
  - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
  - toute autre méthode de traiter l'information financière prévues dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les vérificateurs; et
  - toute autre correspondance importante échangée entre le vérificateur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;
- discuter de toute analyse préparée par la direction ou par le vérificateur faisant état de questions significatives se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris, les analyses de l'incidence de l'application de d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de toute autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, changements à la situation financière, résultats d'exploitation, financement, dépenses en immobilisation, ressources en capital ou éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et le vérificateur et, s'il y a lieu, avec les conseillers juridiques, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence significative sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;
- discuter avec la direction et le vérificateur de la correspondance échangée avec les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables;

- discuter avec le vérificateur de toute mesure spécifique de vérification appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec le vérificateur de toute difficulté survenue au cours du travail de vérification, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par le vérificateur qui n'ont pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre) ou d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au Conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables appropriées ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures appropriées afin de respecter la législation qui s'applique quant aux versement des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

**(i) Révision des états financiers intermédiaires**

Le Comité de vérification retient également les services du vérificateur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification devrait discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers intermédiaires et de l'analyse de la direction afférente et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le Comité de vérification approuve les états financiers intermédiaires et révisé l'analyse de la direction afférente au nom du Conseil.

**(j) Révision de toute autre information financière**

Le Comité de vérification devrait discuter de manière générale de la diffusion de l'information se rapportant aux bénéfices ainsi que de la nature de l'information financière et des indications sur les bénéfices fournis aux analystes et agences de cotation conformément à la politique de la société en matière de communication de l'information.

**(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires**

Le Comité de vérification doit réviser tous les autres états financiers de la société dont l'approbation du Conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de réglementation.

### **(l) Examen de la fonction de vérification interne**

Le Comité de vérification examine également le mandat de la fonction de vérification interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle de la fonction de vérification interne pour s'assurer qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec le cadre de direction chargé de la vérification interne aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le Comité de vérification ou le cadre de direction chargé de la vérification interne afin de confirmer que :

- tous les problèmes importants résolus ou à résoudre entre la direction et les vérificateurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

### **(m) Relations avec la direction**

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec la direction aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le Comité de vérification ou la direction.

Le Comité de vérification recommande au Conseil des politiques d'embauche à l'égard d'anciens associés ou employés du vérificateur dont les services étaient retenus pour le compte de la société.

### **(n) Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information**

Le comité de vérification, de concert avec la direction, examine le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés dans le but d'empêcher la perte et l'utilisation non autorisée des actifs et assurer l'exactitude des documents financiers.

Le Comité de vérification, de concert avec la direction, examine les contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication de l'information importante au sujet de la société et de ses filiales dont la communication est exigée en vertu de la législation qui s'applique ou des règles des bourses sur lesquelles les titres de la société sont inscrits ou cotés.

**(o) Respect des dispositions prévues par la législation**

Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux. Le Comité de vérification, de concert avec un représentant du Comité du code de déontologie, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du code de déontologie de la société et toute préoccupation importante relativement à des questions douteuses touchant la comptabilité ou la vérification et portée à leur attention par l'entremise de la ligne réponses en matière d'éthique.

**(p) Gestion des risques**

Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction pour discuter des politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.

**(q) Questions fiscales**

Le Comité de vérification examine la situation fiscale de la société.

**7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES**

Le Comité de vérification met en place des procédures en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions de vérification et une procédure permettant aux employés de la société de présenter, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations relatives aux questions comptables, au contrôle interne ou à la vérification.

**8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL**

Le Comité de vérification soumet des comptes rendus au Conseil sur :

- l'indépendance du vérificateur;
- le rendement du vérificateur et les recommandations du Comité de vérification quant à la poursuite ou non de son mandat;
- le rendement de la fonction de vérification interne;
- le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles de communication de l'information de la société;

- la révision par le Comité de vérification des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers et recommande au Conseil s'il doit ou non approuver les états financiers et tout rapprochement aux PCGR;
- la révision par le Comité de vérification de l'analyse annuelle et intermédiaire de la direction;
- le respect par la société des questions juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le Comité de vérification.

## **9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Le Comité de vérification devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération avec les modifications que le Comité de vérification propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au Conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération.

La présente Charte peut aussi être affichée sur le site Web de la société.

## **10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**

Convoqué par le président du Comité de vérification, le Comité se réunit au moins deux fois l'an en plus des réunions trimestrielles qui se tiennent avant la diffusion des états financiers intermédiaires.

## **11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS**

Le Comité de vérification peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du Conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.